

Avis aux médias

20 août 2019

Le Conseil sur l'alphabétisation des TNO lance le programme Bon d'études canadien

Date : 27 août 2019

Heure : 14 h

Emplacement : 5122, 48^e Rue, cour d'entrée du Conseil sur l'alphabétisation des TNO

Le Conseil d'alphabétisation des TNO lance officiellement son nouveau programme de sensibilisation au Bon d'études canadien le jeudi 27 août à 14 h.

Grâce à ce programme, le Conseil aidera les familles des TNO à avoir accès à ce programme fédéral qui prévoit des fonds pour l'éducation postsecondaire. À l'heure actuelle, environ 4 400 enfants ténois admissibles n'obtiennent pas ces fonds fédéraux.

Découvrez comment le programme fonctionne et le soutien que le Conseil peut vous donner.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Kathryn Barry Paddock
867-873-9262
Kathryn@nwtliteracy.ca



Le projet est financé en partie par le programme du Bon d'étude canadien du gouvernement du Canada.

Bon d'étude canadien

Le Bon d'études canadien vise à aider les parents de familles à faible revenu à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants. Pour être admissibles à ce programme fédéral, les enfants doivent être nés en 2004 ou après.

Le gouvernement fédéral versera 500 \$ dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE) d'un enfant admissible lorsque la demande d'un Bon d'études canadien sera faite. N'importe qui peut créer un REEE pour un enfant et demander le Bon d'études canadien. Lorsque le bon d'études est approuvé, les enfants admissibles reçoivent 500 \$ une fois le bon d'études approuvé, puis 100 \$ par année jusqu'à concurrence d'un total possible de 2 000 \$.

Le Bon d'études canadien est rétroactif. Cela signifie que si votre enfant a cinq ans lorsque vous demandez le bon d'études et que votre revenu est admissible chaque année depuis sa naissance, le REEE de votre enfant recevra les sommes auxquelles il a droit depuis sa naissance.

Les enfants sont admissibles s'ils sont nés en 2004 ou après et que le revenu du ménage est admissible. Les familles peuvent savoir si elles sont admissibles en appelant le Programme canadien pour l'épargne-études, au 1-888-276-3624.

Demandez un Bon d'études canadien

Pour demander le Bon d'études canadien, vous devez d'abord ouvrir un REEE. Vous pouvez vous adresser à votre banque ou à toute autre institution financière qui offre des REEE.

Vous n'avez pas besoin de déposer votre propre argent dans le REEE. Vous pouvez demander un régime sans frais et sans cotisations à verser de votre part.

N'oubliez pas de demander à l'institution de demander le Bon d'études canadien en votre nom.

Vous pouvez présenter votre demande en personne ou en ligne à l'adresse www.startmyresp.ca/NWT. Certaines institutions financières vous aideront à ouvrir un REEE par téléphone.

Pour ouvrir un REEE, vous avez besoin de ce qui suit :

- Le numéro d'assurance sociale (NAS) de l'enfant
- Une pièce d'identité avec photo et le NAS des parents

N'importe qui peut ouvrir un REEE

N'importe qui peut ouvrir un REEE Les amis et les membres de la famille peuvent ouvrir un REEE pour un enfant. Une personne âgée de 18 à 21 ans peut ouvrir son

propre REEE. Vous pouvez demander et recevoir le Bon d'études canadien jusqu'à l'âge de 21 ans.

Le Bon d'études canadien sera déposé dans un REEE par enfant.

Autres façons d'épargner pour les études d'un enfant

Si vous pouvez mettre de l'argent de côté pour l'éducation d'un enfant, le gouvernement fédéral augmentera votre contribution. La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) offre un supplément de 20 à 40 % des cotisations à un REEE, selon le revenu familial. Les enfants de moins de 17 ans ont droit à la SCEE.

Un montant de 2 000 \$ peut faire la différence

Pour les étudiants admissibles, les TNO disposent d'un généreux programme d'aide financière aux étudiants. Malgré cela, les étudiants disent que 2 000 \$ pourraient faire une différence. Cela pourrait réduire le stress financier, régler des dépenses imprévues comme la réparation d'un ordinateur ou couvrir le coût d'un voyage à la maison pour rendre visite à la famille.

La recherche montre que le fait de disposer d'une épargne-études peut accroître les chances que les étudiants poursuivent des études postsecondaires.

Utilisations possibles de l'argent déposé dans un REEE

- Université
- Collège
- École de métiers
- Programmes d'apprentissage
- Cégeps

Les étudiants n'ont pas à utiliser leur REEE immédiatement après l'école secondaire. Le compte peut demeurer ouvert pendant 35 ans à compter de la date à laquelle le compte a été ouvert.

Rôle du Conseil sur l'alphabétisation des TNO

Le Conseil sur l'alphabétisation des TNO souhaite que les enfants des TNO obtiennent l'argent auquel ils ont droit. À l'heure actuelle, 4 400 enfants admissibles des TNO ne reçoivent pas le Bon d'études canadien. Nous aiderons à changer cela afin que les élèves des TNO puissent atteindre leurs objectifs.

Pour en savoir plus sur l'épargne-études et sur la façon dont nous pouvons vous aider, communiquez avec nous.

nwtliteracy@nwtliteracy.ca

867-873-9262

1-866-599-6758 (sans frais)